



BULLETIN D'ADHÉSION

1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

www.rando-arrp.com

arrp.76@gmail.com

06 33 54 48 05 (randonnée)

07 50 86 74 23 (marche nordique)

Adhérent 1

NOM	
PRÉNOM	
Date de naissance	
Adresse postale	
Adresse mail (lisible !)	
Téléphone	

Adhérent 2

NOM	
PRÉNOM	
Date de naissance	
Téléphone	
Adresse mail	

À joindre OBLIGATOIREMENT :

Un certificat médical vous autorisant à pratiquer la randonnée si c'est votre première inscription.

Un certificat médical si votre dernier certificat médical a plus de 3 ans.

Si votre certificat médical a moins de 3 ans, vous devez répondre au questionnaire de santé (CERFA 15699*1) et nous envoyer une attestation précisant que vous avez répondu « NON » à toutes les questions de ce questionnaire.

Questionnaire et attestation disponibles sur simple demande à

arrp.76@gmail.com

En outre, si vous souhaitez pratiquer la marche nordique, le certificat doit comporter la mention "***pas de contre-indication à la pratique de la marche nordique***"

La licence FFRandonnée est obligatoire.

Si vous l'avez déjà acquittée dans une autre association, merci de nous en fournir une copie.

Désignation	Cotisation à l'ARRP	Licence FFR	Total	Nb	À régler
Droit d'entrée pour la 1^{ère} année (par personne)	3,00€				
Licence individuelle IRA	18,00€	26,00€	44,00€		
Licence individuelle IRA 18 à 25 ans	11,00€	26,00€	37,00€		
Licence familiale couple FRA couple	27,20€	51,80€	79,00€		
Licence famille monoparentale FRAMP	17,40€	29,60€	47,00€		
Jeune moins de 18 ans	2,00€		2,00€		
Jeune 18/25 ans à charge	12,00€		12,00€		
Licence associative non pratiquant	11,30€	24,70€	36,00€		
Abonnement facultatif "Rando-magazine"			8,00€		
TOTAL à régler					

Je dispose d'un véhicule OUI NON
 J'accepte de figurer sur les photos du site Internet OUI NON
 J'accepte de recevoir, par mail, les informations de l'ARRP OUI NON

(Rayez les mentions inutiles)

*Nous adhérons à titre de **membre actif ou non pratiquant** (rayez la mention inutile) en assurant de respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association.*

Nous avons noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération Sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Nous nous engageons à être convenablement équipés et chaussés pour les randonnées.

Fait le à
 Signature(s)

Retournez ce bulletin d'adhésion, **accompagné de votre certificat médical (ou de votre attestation de réponse au questionnaire de santé) et de votre règlement** à l'ordre de l'A.R.R.P.

ARRP – BP 1216 – 76177 ROUEN CEDEX